Fédération Européenne des Associations Nationales Travaillant avec les Sans-Abri

Communiqué de presse – 21 décembre 2010

À publier immédiatement

Date : 21 décembre 2010

Le Parlement européen demande à l'UE de développer des actions concrètes pour mettre un terme au sans-abrisme

Le 16 décembre 2010, le Parlement européen a adopté une déclaration écrite multipartite demandant à l'UE de développer une stratégie ambitieuse en faveur des personnes sans domicile et d'aider les États membres à mettre un terme au sans-abrisme.

L'adoption de la déclaration écrite tombe à point nommé et coïncide avec la clôture de l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Le Parlement européen, en tant que seul organe directement élu de l'Union européenne, envoie un message politique fort selon lequel le sans-abrisme est un problème urgent affectant de plus en plus de personnes et de familles en Europe ainsi qu'une violation inacceptable des droits humains fondamentaux. Il demande à l'Union européenne et aux États membres de réaliser des progrès concrets dans la lutte contre le sans-abrisme et soutient des priorités spécifiques en ce sens.

La FEANTSA et ses membres saluent l'adoption de la déclaration écrite, qui a reçu le soutien d'une majorité des députés européens venant de l'ensemble du spectre politique et représentant tous les pays de l'UE. Freek Spinnewijn, directeur de la FEANTSA, a affirmé qu'il espérait que la déclaration écrite contribuerait à traduire l'engagement de l'UE à lutter contre le sans-abrisme en actions concrètes et en progrès visibles aux différents niveaux.

La déclaration écrite avait été lancée par cinq députés européens – Britta Thomsen (Danemark, Alliance progressiste des socialistes et démocrates), Liz Lynne (Royaume-Uni, Alliance des démocrates et des libéraux), Karima Delli (France, Verts/Alliance libre européenne), Ilda Figueiredo (Portugal, Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique) et Jacek Protasiewicz (Pologne, Démocrates-Chrétiens).

L'adoption de la déclaration écrite suit une Conférence européenne de consensus sur le sans-abrisme organisée par la Présidence belge du Conseil de l'UE les 9 et 10 décembre, qui a débouché sur un consensus européen en termes de futures actions politiques européennes dans le domaine du sans-abrisme. La déclaration renforce également l'engagement de la Commission européenne à lutter contre le sans-abrisme en tant que priorité de la stratégie UE2020, comme souligné dans la communication de la CE sur la Plateforme européenne contre la pauvreté.

Pour de plus amples détails, consultez le site web de la FEANTSA : www.feantsa.org
Ou contactez Suzannah Young Suzannah.young@feantsa.org

--- FIN ---

Notes aux éditeurs :

1. La FEANTSA, la Fédération Européenne des Associations Nationales Travaillant avec les Sans-Abri, est une organisation faîtière d'associations à but non lucratif qui participent ou contribuent à la lutte contre le sans-abrisme en Europe. Il s'agit du seul grand réseau européen qui se concentre exclusivement sur le sans-abrisme au niveau européen.

2. Intégralité du texte de la déclaration écrite 61/2010 sur une stratégie de l'UE pour les personnes sans-abri

Déclaration du Parlement européen du 16 décembre 2010 sur une stratégie de l'UE pour les personnes sans-abri

Le Parlement européen,
– vu sa déclaration du 22 avril 2008 visant à mettre fin au sans-abrisme de rue (1) ,

– vu l'article 123 de son règlement,
A. considérant que la question des personnes sans-abri, continue de toucher la population dans tous les États membres et constitue une violation inacceptable des droits fondamentaux,
B. considérant que l'année 2010 est l'Année européenne de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale,

1. demande à nouveau au Conseil de s'engager avant la fin de l'année 2010 à régler la question des personnes sans-abri d'ici 2015;

2. invite la Commission à mettre en place une stratégie ambitieuse en faveur des personnes sans-abri dans l'Union et à aider les États membres à élaborer des stratégies nationales efficaces suivant les orientations du rapport conjoint adopté en mars 2010 sur la protection sociale et l'inclusion sociale et dans le cadre de la stratégie Europe 2020;

3. demande à EUROSTAT de recueillir des données sur les personnes sans-abri;

4. soutient les objectifs d'action prioritaires: personne ne devrait dormir dans la rue; personne ne devrait rester dans un hébergement d'urgence lorsque la période d'urgence est dépassée; personne ne devrait rester dans un hébergement de transition plus longtemps que nécessaire; personne ne devrait sortir d'une institution sans option de relogement; aucun jeune ne devrait finir sans-abri du fait de la transition vers une vie indépendante;

5. charge son Président de transmettre la présente déclaration, accompagnée du nom des signataires, au Conseil, à la Commission et aux parlements des États membres.

(1) JO C 259 E, 29.10.2009, p. 19.
(2) La liste des signataires est publiée à l'Annexe 3 du procès-verbal du 16 décembre 2010 (P7_PV-PROV(2010)12-16(ANN3)).

Voir:
http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P7-TA-2010-0499+0+DOC+XML+V0//FR

4. Pour de plus amples informations sur la conférence européenne de consensus sur le sans-abrisme : http://feantsa.horus.be/code/EN/pg.asp?Page=1301 et http://www.eutrio.be/consensus-conference-homelessness. Les recommandations politiques de la conférence européenne de consensus seront publiées en janvier 2011.

4. De plus amples informations sur la Plateforme européenne contre la pauvreté sont disponibles sur : http://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=en&catId=89&newsId=959&furtherNews=yes

5. De plus amples informations sur l'Année européenne 2010 de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale sont disponibles sur http://www.2010againstpoverty.eu/?langid=en, et des informations sur la Coalition européenne des ONG sociales sont disponibles sur http://www.endpoverty.eu/-HOME-.html.

* * * * *